

Atténuer les changements climatiques

En tant qu'entreprise citoyenne responsable, Bell entend faire sa part pour contribuer à la lutte contre les changements climatiques. Pour ce faire, nous avons établi des cibles de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) basées sur la science qui s'alignent sur les objectifs de l'Accord de Paris¹ et qui ont été approuvées par l'initiative Science Based Targets (SBTi).²

Nos efforts pour atteindre ces objectifs ambitieux de réduction des émissions de carbone commencent par le développement de notre stratégie en matière d'efficacité énergétique et d'énergies renouvelables. Un autre élément clé de l'objectif de Bell de réduire son empreinte de GES est la surveillance et la production de rapports réguliers sur notre performance énergétique et nos émissions de GES.

Pour en savoir plus sur la façon dont nous abordons les changements climatiques, regardez notre vidéo [Mieux pour tous](#).

Ces initiatives s'appuient sur le parcours de Bell en matière de changements climatiques qui a commencé en 2003, comme le montre la figure ci-dessous.³ Bell prend des mesures pour atténuer les changements climatiques depuis 20 ans et nous continuerons de renforcer notre leadership en matière de climat à l'avenir.

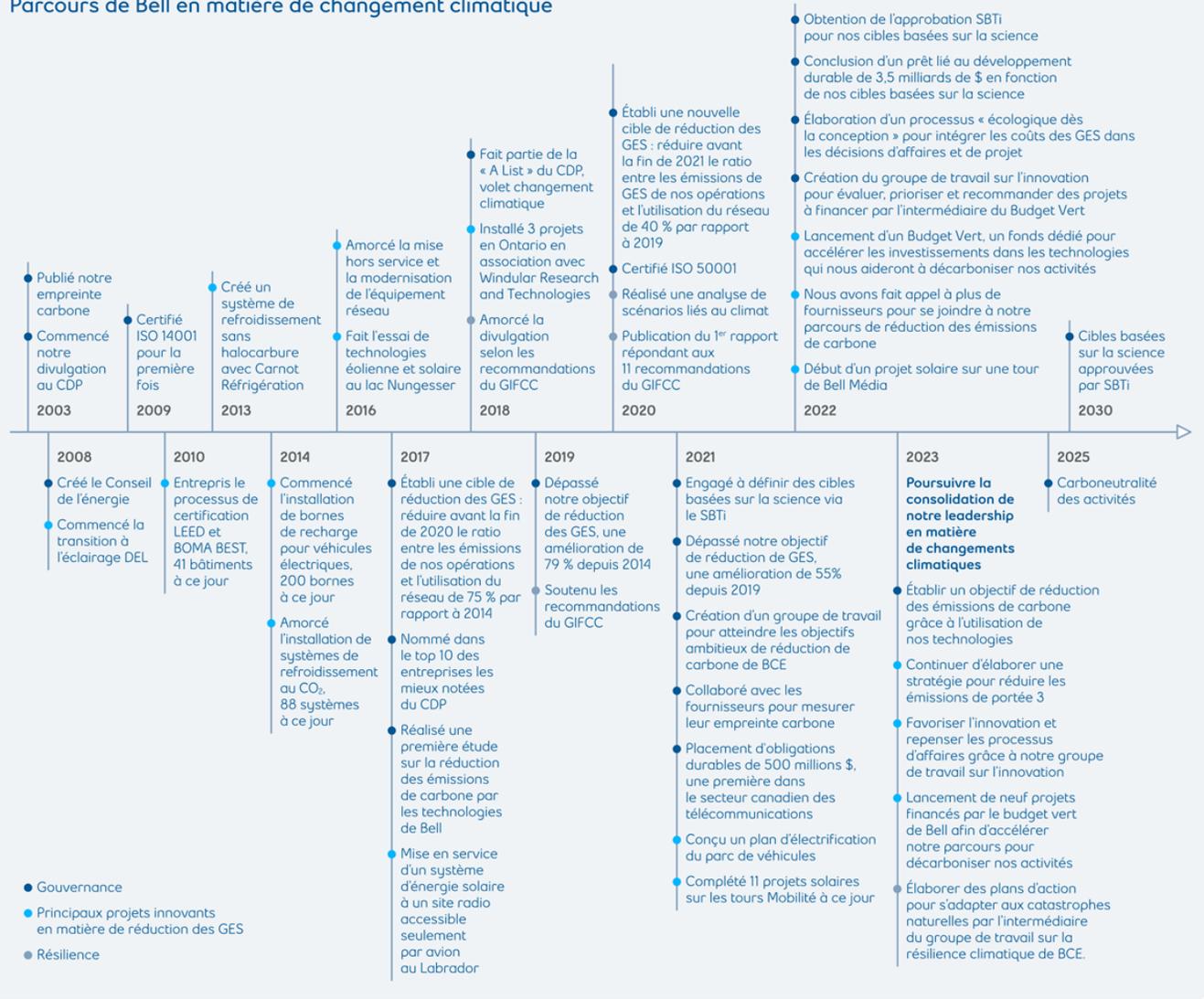
GRI 302-1

¹ Les cibles basées sur la science sont des objectifs de réduction des émissions de GES qui correspondent à ce que la science du climat la plus récente indique comme étant nécessaire pour atteindre les objectifs de l'Accord de Paris, soit de limiter le réchauffement planétaire bien en deçà de 2 °C par rapport aux niveaux préindustriels et de poursuivre les efforts pour limiter le réchauffement à 1,5 °C.

² L'initiative Science Based Targets est un partenariat entre le CDP, le Pacte mondial des Nations Unies, le World Resources Institute et le Fonds mondial pour la nature qui mène une action climatique ambitieuse dans le secteur privé en permettant aux organisations de fixer des cibles de réduction des émissions basées sur la science.

³ Pour plus d'information sur ces initiatives, voir la section Survol stratégique de notre [rapport annuel intégré de 2022](#).

Parcours de Bell en matière de changement climatique



GRI 302-1

Accroître l'efficacité énergétique et l'énergie renouvelable

Notre stratégie en matière d'efficacité énergétique et d'énergie renouvelable permet à Bell de réduire ses émissions de GES tout en réduisant ses coûts énergétiques.

En économisant l'électricité et en réduisant la consommation de combustibles fossiles dans nos immeubles, notre réseau et notre parc de véhicules, et en alimentant notre mobilier urbain avec de l'énergie renouvelable, nous avons évité l'émission de 1 883 tonnes d'équivalent CO₂ (CO₂e) en 2022.⁴

	INITIATIVES POUR 2022	TYPE D'ÉNERGIE ÉCONOMISÉE	ÉCONOMIES DE COÛTS (EN MILLERS DE DOLLARS)	ÉCONOMIES D'ÉNERGIE			RÉDUCTION DES ÉMISSIONS DE GES (TONNES DE CO ₂ E) ⁵
				(équivalent GJ)	(équivalent GWh)	(équivalent L)	
Immeubles	<ul style="list-style-type: none"> Conversion des systèmes d'éclairage au DEL et introduction de contrôles d'éclairage en fonction de l'occupation Remise en service des points de consigne de température CVC et de la séquence d'exploitation des systèmes d'automatisation des bâtiments (SAB) 	Gaz naturel	19	3 348	0,93	S.O.	173
		Électricité	887	29 952	8,32	S.O.	846

⁴ Sauf indication contraire, les chiffres de la section [Faire progresser l'efficacité énergétique et l'énergie renouvelable](#) sont basés sur les données du 1^{er} octobre de l'année précédente au 30 septembre de l'année de rapport.

⁵ Les économies de gaz naturel, de diesel et d'essence entraînent des réductions des émissions de GES de portée 1, tandis que les économies d'électricité génèrent des réductions des émissions de portée 2.

	INITIATIVES POUR 2022	TYPE D'ÉNERGIE ÉCONOMISÉE	ÉCONOMIES DE COÛTS (EN MILLERS DE DOLLARS)	ÉCONOMIES D'ÉNERGIE			RÉDUCTION DES ÉMISSIONS DE GES (TONNES DE CO ₂ E)
				(équivalent GJ)	(équivalent GWh)	(équivalent L)	
Réseau	<ul style="list-style-type: none"> Mise hors tension d'équipement DMS (280 carbinets) Mise à niveau des installations d'énergie et modernisation des redresseurs dans 129 sites Consolidation, optimisation et virtualisation de serveurs (l'équivalent de 284 serveurs physiques). 	Électricité	412	13 104	3,64	S.O.	445
	Déploiement de fonctions logicielles d'économie d'énergie sur l'équipement de traitement des appels.	Électricité	153	5 004	1,39	S.O.	21
	Mise hors service de deux tours d'hyperfréquence.	Diesel	159	3 068	0,85	79 316	213
Parc de véhicules	Remplacement de 274 véhicules plus anciens par de nouveaux modèles plus écoénergétiques.	Diesel	3	81	0,02	2 106	6
		Essence	78	2 088	0,58	60 247	140
	Introduction de 22 véhicules électriques et d'un véhicule hybride dans notre parc de véhicules.	Essence	9	251	0,07	7 240	17
Mobilier urbain	Alimentation de panneaux, de publicités et d'éclairage d'abribus par l'énergie solaire.	Électricité	27	956	0,27	S.O.	22
Total			1 747	57 852	16,07	148 909	1 883

Les membres du conseil de l'énergie, un comité de la haute direction qui représente les unités d'affaires responsables de plus de 90 % des émissions de GES liées aux activités de Bell, continuent de chercher des moyens de faire progresser l'efficacité énergétique afin de contribuer à réduire les émissions de GES.

Économies d'énergie et de GES depuis 2008⁶

Depuis la création de notre conseil de l'énergie en 2008, nous avons réalisé d'importants progrès en matière d'efficacité énergétique. En économisant l'électricité et en réduisant la consommation de combustibles fossiles dans nos immeubles, notre réseau et notre parc de véhicules, et en utilisant des outils de conférence audio, vidéo et Web pour réduire les déplacements d'affaires, nous avons évité l'émission de plus de 74 kilotonnes d'équivalent CO₂, ce qui a permis d'économiser près de 102 millions de \$.

Économies d'énergie et réduction des GES depuis 2008

	Électricité	Carburant	Déplacements
Énergie	430,74 GWh	10,01 millions de litres	S.O.
Équivalent CO ₂	45,94 kt	23,55 kt	4,66 kt

			
L'équivalent de...	42 738 foyers alimentés pendant un an	53 084 barils de pétrole	7 247 vols en avion d'un bout à l'autre du Canada

Transition vers des véhicules plus propres

Au Canada, la construction d'un système de transport plus propre est essentielle pour réduire les émissions de GES. Bell est bien positionnée pour faire partie de la solution, étant donné que nous possédons un parc de plus de 11 000 véhicules, allant des voitures aux camions lourds qui soutiennent notre réseau et nos services. Notre stratégie consiste à remplacer les véhicules à essence et au diesel par des véhicules électriques (VE) chaque fois que cela est viable sur le plan technique et économique, et à sélectionner des véhicules offrant le meilleur rendement énergétique comme solution de rechange à ceux qui ne peuvent pas être électrifiés.

⁶ D'après les données du 1^{er} janvier 2008 au 30 septembre 2022.

En 2022, nous avons utilisé des données télématiques pour obtenir de précieux renseignements sur les tendances d'utilisation des véhicules et, par conséquent, nous pouvons maintenant créer des rapports plus précis sur la consommation d'énergie afin d'optimiser notre stratégie.

Le tableau ci-dessous fournit plus de détails sur notre récente performance en termes de transition vers un parc de véhicules plus propre.

Initiative	Indicateur	Performance		Commentaires
		2021	2022	
Remplacer les plus anciens véhicules par de nouveaux modèles plus écoénergétiques.	Nombre de remplacements en cours d'année	818	274	Le programme de remplacement a été retardé en raison de problèmes liés à la chaîne d'approvisionnement de l'industrie. Environ 500 véhicules prévus en 2022 devraient être livrés en 2023.
Remplacer les génératrices intégrées par des piles au lithium-ion.	Nombre de véhicules équipés de piles au lithium-ion ajoutés au parc de véhicules	7	8	Le programme de remplacement s'est déroulé comme prévu.
Remplacer les véhicules à essence ou diesel par des véhicules électriques (VE).	Nombre de VE ajoutés au parc automobile	0	22	Le programme de remplacement a été retardé en raison de problèmes liés à la chaîne d'approvisionnement de l'industrie. 155 VE prévus en 2022 devraient être livrés en 2023.

D'ici 2027, nous [prévoyons](#) avoir des milliers de véhicules électriques dans notre parc de véhicules.

Faire progresser l'énergie renouvelable

Acquérir de l'énergie renouvelable

Plus de 56 %⁷ des 1 784 215 MWh d'électricité que nous avons consommés en 2022⁸ provenaient de sources renouvelables comme l'énergie hydroélectrique, éolienne, marémotrice et solaire. 87 % de ces sources provenaient de l'hydroélectricité.

Générer de l'énergie renouvelable

Au fil des ans, notre programme de modernisation par l'énergie solaire et éolienne a permis d'améliorer la couverture du réseau dans les régions éloignées, de réduire le temps de fonctionnement des génératrices et les émissions de GES qui en découlent. En 2022, le réseau de Bell a généré près de 243 237 kWh d'énergie renouvelable provenant de sources d'énergie éolienne et solaire.

[L'une de nos plus récentes initiatives en matière de stations cellulaires solaires](#) a été reconnue par [Clean50](#), un organisme national de développement durable.⁹

Le tableau ci-dessous fournit plus de détails sur nos actifs renouvelables en 2022.

⁷ Calcul basé sur les données de 2019 de Electricity in Canada: Summary and Intensity Tables of the [Canadian National Inventory Report 1990–2020](#), publié le 14 avril 2022.

⁸ Les chiffres sont basés sur les données du 1^{er} juillet 2021 au 30 juin 2022.

⁹ L'initiative de Bell en matière de tours de communications à distance alimentées par l'énergie solaire a été nommée l'un des meilleurs projets de Clean50 en 2023. Les prix des meilleurs projets de Clean50 sont principalement gérés par Delta Management Group, une entreprise canadienne de recherche axée sur le développement durable, l'ESG et la technologie propre. Les prix récompensent chaque année les projets réalisés au cours des deux dernières années en fonction de leur degré d'innovation et de leur capacité à informer et à inspirer les Canadiens.

Province	Nombre d'emplacements	Production d'énergie renouvelable (kWh) ¹⁰
Manitoba	7	7 800
Nouveau-Brunswick	1	0
Terre-Neuve	5	45 651
Territoires du Nord-Ouest	5	76 800
Ontario	12	14 496
Québec	1	0
Yukon	5	98 490
Total	36	243 237

L'innovation est essentielle à la décarbonisation de nos activités. Par conséquent, nous continuons de chercher de nouvelles occasions de le faire dans l'ensemble de notre réseau. En 2023, de nouvelles initiatives en matière d'énergie solaire seront lancées dans sept stations cellulaires éloignées en Colombie-Britannique et dans un site de transmission télévisuelle en Alberta.

¹⁰ L'énergie renouvelable produite (kWh) n'est pas disponible pour deux sites au Manitoba, un au Nouveau-Brunswick, un à Terre-Neuve et un au Québec.

Réduire nos émissions de GES

Afin d'assurer la gouvernance rigoureuse de nos efforts de réduction de l'empreinte carbone, nous mesurons et suivons de près notre consommation d'énergie et nos émissions de GES.¹¹

GRI 302-4

Mesure de la consommation d'énergie

Le suivi de notre empreinte carbone commence par la mesure de notre consommation d'énergie, car il s'agit d'un élément clé du calcul des émissions de GES de Bell.

Consommation d'énergie

Équivalents de MWh et de GJ, 2021, 2022

	2022			2021			% DE CHANGEMENT
	ÉQUIVALENT MWH	ÉQUIVALENT GJ	% DU TOTAL	ÉQUIVALENT MWH	ÉQUIVALENT GJ	% DU TOTAL	
Carburant (portée 1)	553 921	1 993 956	23 %	556 133	2 001 919	24 %	-0,4 %
Électricité, chauffage/refroidissement et vapeur (portée 2)	1 832 866	6 597 791	77 %	1 757 486	6 326 445	76 %	4,3 %
Total	2 386 787	8 591 747	100 %	2 313 619	8 328 364	100 %	3,2 %

¹¹ Les chiffres de la section [Réduire notre empreinte de GES](#) sont basés sur les données du 1^{er} juillet de l'année précédente au 30 juin de l'année de rapport. Les données 2021 sur la consommation d'énergie et les émissions de GES de portée 1, 2 et 3 ont été révisées (pour plus de détails, voir la section À propos de ce rapport de notre [Rapport annuel intégré de 2022](#)).

Calcul de l'intensité énergétique GRI 305-4

Le calcul des ratios d'intensité énergétique permet à nos parties prenantes d'évaluer la consommation d'énergie de Bell par rapport à des mesures spécifiques pertinentes pour l'industrie des communications. Cette mise en contexte nous aide à mettre en perspective notre efficacité énergétique et à améliorer la comparabilité avec d'autres entreprises de télécommunications.¹²

Intensité énergétique en fonction des revenus

Ratio d'intensité énergétique, 2021, 2022

	2022	2021	% DE CHANGEMENT
Consommation d'énergie totale (équivalent MWh)	2 386 787	2 313 619	+3,2 %
Produits d'exploitation totaux (en millions de \$)	23 756	23 293	+2,0 %
Ratio d'intensité énergétique (consommation d'énergie totale divisée par les produits d'exploitation totaux)	100	99	+1,2 %

GRI 302-3

¹² Étant donné que le modèle d'affaires d'une entreprise a une incidence directe sur les sources de consommation d'énergie qui entrent dans la portée de ses rapports (comme indiqué dans la section Impact du modèle d'affaires de notre fiche d'information sur [l'approche en matière de responsabilité d'entreprise](#)), les ratios d'intensité énergétique en soi ne peuvent pas être utilisés pour comparer directement le rendement des télécommunicateurs.

Intensité énergétique en fonction de l'utilisation du réseau

Ratio d'intensité énergétique, 2021, 2022

	2022	2021	% DE CHANGEMENT
Ratio d'intensité énergétique (consommation d'énergie totale en MWh, divisée par l'utilisation totale du réseau en pétaoctets) ¹³	103	111	-7,9 %

GRI 302-3

¹³ L'utilisation du réseau comprend les services Internet résidentiels et de gros, le service Internet spécialisé d'affaires (ISA), les réseaux privés virtuels (RPV), les services de télé IP, l'interconnexion des réseaux, les services sans fil prépayés et postpayés, le service Internet sans fil jusqu'au domicile, le trafic sur le réseau Voix sur LTE (VoLTE), les applications IdO et l'utilisation d'entreprise, au Canada et sur les réseaux des partenaires d'itinérance internationale. La méthodologie de collecte de l'utilisation du réseau diffère d'un télécommunicateur à l'autre.

Suivi des émissions de GES

GRI 305-1, 305-2, 305-3

Le suivi de nos émissions annuelles de GES dans l'ensemble de notre chaîne de valeur (portée 1, 2 et 3) est essentiel pour comprendre notre impact global sur l'empreinte carbone de la planète et pour mesurer notre progression par rapport à nos cibles basées sur la science approuvées par SBTi.

Le tableau ci-dessous illustre l'évolution d'une année à l'autre de l'empreinte carbone totale de Bell (émissions de GES) dans l'ensemble de notre chaîne de valeur.

Émissions de GES

Tonnes d'équivalents CO₂ (CO₂e), 2021, 2022¹⁴

PORTÉE ¹⁵	TYPES D'ÉMISSIONS DE GES	DESCRIPTION DE LA PORTÉE	2022	2021	% DE CHANGEMENT	Indicateur
1	Émissions liées à nos activités	 Émissions directes de GES provenant de sources contrôlées par Bell : consommation de carburant (par notre parc de véhicules, nos installations et notre équipement) et rejets accidentels de substances appauvrissant la couche d'ozone (par l'équipement de refroidissement).	134 288	138 722	-3,2 %	GRI 305-1
2		 Émissions indirectes de GES associées à la consommation d'électricité, de chauffage/ refroidissement et de vapeur achetés par Bell dans l'exercice de ses activités dans nos immeubles et autres installations.	122 037	126 288	-3,4 %	GRI 305-2

¹⁴ PwC a fourni une assurance limitée sur les émissions de GES de portée 1, de portée 2 et d'une partie de la portée 3 (émissions indirectes classées comme des activités de déplacement d'affaires) en 2021 et 2022. [Veuillez consulter l'énoncé d'assurance de PwC.](#)

¹⁵ L'intégration verticale de Bell a une incidence sur la façon dont les GES émis par nos activités commerciales sont répartis entre nos émissions de GES liées à nos activités (portée 1 et portée 2) et nos émissions indirectes de GES en amont et en aval (portée 3). Pour plus de détails, consultez la section Impact du modèle d'affaires de notre feuille de renseignements sur [l'approche en matière de responsabilité d'entreprise](#).

PORTÉE ¹⁵	TYPES D'ÉMISSIONS DE GES	DESCRIPTION DE LA PORTÉE	2022	2021	% DE CHANGEMENT	Indicateur
3	Émissions indirectes :	Autres émissions indirectes de GES associées aux activités en amont et en aval de la chaîne de valeur de Bell, qui sont classées comme suit : ¹⁶	1 925 951	1 958 415	-1,7 %	GRI 305-3
	En amont	 Biens et services achetés : extraction, production et transport des biens et services achetés ou acquis par Bell.	1 582 065	1 614 327	-2,0 %	
		 Biens d'équipement : extraction, production et transport des biens d'équipement achetés ou acquis par Bell.	12 831	26 261	-51,1 %	
		 Activités liées au carburant et à l'énergie : extraction, production et transport de carburants et d'énergie achetés ou acquis par Bell (non déjà comptabilisés dans la portée 1 ou 2), notamment : <ul style="list-style-type: none"> Émissions en amont de carburants consommés par Bell Émissions en amont liées aux carburants consommés par la production d'électricité, le chauffage/refroidissement et la vapeur achetés par Bell Production d'électricité, de chauffage/refroidissement et de vapeur perdue dans les systèmes de transmission et de distribution. 	150 583	145 491	+3,5 %	
		 Transport et distribution (T et D) en amont dans des véhicules et des installations qui ne sont pas sous la propriété ou le contrôle de Bell, notamment : <ul style="list-style-type: none"> T et D des produits achetés par Bell entre nos fournisseurs de niveau 1 et nos propres activités Services de T et D achetés par Bell, y compris la logistique d'amont et d'aval, ainsi que les services de T et D entre nos propres installations. 	50 701	52 301	-3,1 %	

¹⁶ Notre portée 3 exclut les émissions de GES associées aux activités classées comme des actifs loués en amont et en aval (qui sont déjà comptabilisées dans nos portées 1 et 2) et à la transformation des produits vendus (puisque cette catégorie ne s'applique pas à Bell).

PORTÉE ¹⁵	TYPES D'ÉMISSIONS DE GES	DESCRIPTION DE LA PORTÉE	2022	2021	% DE CHANGEMENT	Indicateur
3	En amont	 Déchets générés par nos activités : élimination et traitement des déchets générés par nos activités.	1 013	1 353	-25,1 %	GRI 305-3
		 Déplacements d'affaires : transport des employés de Bell pour des activités liées à l'entreprise (y compris les déplacements en avion, train, véhicules loués et véhicules personnels).	4 106	1 332	+208,2 %	
		 Déplacements domicile-travail des employés : transport des employés de Bell entre leur domicile et leur lieu de travail (y compris les transports en commun et les véhicules personnels).	5 664	5 663	+0,02 %	
	En aval	 T et D en aval dans les véhicules et les installations non détenus ou contrôlés par Bell : T et D des produits vendus par Bell entre nos activités et le consommateur final, y compris la vente au détail et le stockage.	9 074	11 642	-22,1 %	
		 Utilisation des produits vendus : utilisation finale des biens et services vendus par Bell.	36 985	38 018	-2,7 %	
		 Traitement en fin de vie des produits vendus : élimination des déchets et traitement des produits vendus par Bell à la fin de leur vie.	4	4	+11,3 %	
		 Franchises : exploitation des franchises de Bell (non déjà prises en compte dans la portée 1 ou 2).	3 185	5 701	-44,1 %	

PORTÉE ¹⁵	TYPES D'ÉMISSIONS DE GES	DESCRIPTION DE LA PORTÉE	2022	2021	% DE CHANGEMENT	Indicateur
3	En aval	 Investissements : exploitation des placements (non déjà comptabilisés dans la portée 1 ou 2), y compris les placements en actions (comme les entreprises associées et les coentreprises), les placements de titres d'emprunt et le financement de projets.	69 740	56 322	+23,8 %	GRI 305-3
Total			2 182 276	2 223 425	-1,9 %	

Analyse des variations des GES de 2021 à 2022

L'analyse des variations des émissions de GES d'une année à l'autre nous aide à surveiller et à superviser les progrès par rapport à nos cibles basées sur la science.

Comparativement à 2021, l'empreinte carbone totale de Bell (émissions de GES) a diminué de 41 149 tonnes d'équivalents CO₂e (-1,9 %). La majeure partie de cette baisse est attribuable aux émissions de portée 3, qui ont diminué de 32 464 tonnes de CO₂e (-1,7 %). Cette diminution est largement attribuable aux émissions de GES liées à nos biens et services achetés, qui ont diminué de 32 262 tonnes de CO₂e (-2,0 %).

Nos émissions de GES provenant des sources de portée 2 ont diminué de 4 251 tonnes de CO₂e (-3,4 %) par rapport à 2021. Cette diminution est principalement attribuable à la baisse des facteurs d'émission d'électricité dans certaines provinces en raison de la décarbonisation du réseau électrique.

Nos émissions de GES provenant des sources de portée 1 ont diminué de 4 434 tonnes de CO₂e (-3,2 %) par rapport à 2021. Cette diminution est en grande partie attribuable à la baisse de la distance totale parcourue par les véhicules du parc automobile et à la diminution des rejets accidentels de substances appauvrissant la couche d'ozone provenant des équipements de refroidissement.

La présente fiche d'information contient des déclarations prospectives, notamment, sans s'y limiter, les déclarations relatives à nos objectifs en matière d'économies d'énergie; notre transition vers un parc de véhicules plus propre, les réductions du niveau de nos émissions de gaz à effet de serre (GES), y compris, sans s'y limiter, nos plans visant à atteindre la neutralité carbone pour nos émissions de GES opérationnelles à compter de 2025 et à atteindre nos cibles basées sur la science d'ici 2026 ou 2030, selon le cas, les objectifs, les plans et les priorités stratégiques de BCE et d'autres déclarations qui ne font pas référence aux faits historiques. Une déclaration est dite prospective lorsqu'elle utilise les connaissances actuelles et les prévisions du moment pour formuler une déclaration touchant l'avenir. Habituellement, les termes comme hypothèse, but, orientation, objectif, perspective, projet, stratégie, cible et d'autres expressions semblables, ainsi que les temps et les modes comme le futur et le conditionnel de certains verbes tels que viser, s'attendre à, croire, prévoir, avoir l'intention de, planifier, chercher à et aspirer à, permettent de repérer les déclarations prospectives. Toutes ces déclarations prospectives sont faites conformément aux « dispositions refuges » prévues dans les lois canadiennes applicables en matière de valeurs mobilières et dans la loi américaine Private Securities Litigation Reform Act of 1995.

Sauf indication contraire de notre part, les déclarations prospectives qui figurent dans cette fiche d'information décrivent nos attentes en date du 2 mars 2023 et, par conséquent, pourraient changer après cette date. Sauf dans la mesure où les lois applicables en matière de valeurs mobilières l'exigent, nous ne nous engageons aucunement à mettre à jour ou à réviser ces déclarations prospectives, même à la suite de l'obtention de nouveaux renseignements ou de l'occurrence d'événements futurs, ni pour toute autre raison. Les déclarations prospectives, du fait même de leur nature, font l'objet de risques et d'incertitudes intrinsèques et reposent sur plusieurs hypothèses, tant générales que précises, donnant lieu à la possibilité que les résultats ou les événements réels diffèrent de façon significative des attentes exprimées ou sous-entendues dans ces déclarations prospectives et que nos perspectives commerciales, objectifs, plans et priorités stratégiques ne soient pas atteints. Ces déclarations ne représentent pas une garantie de la performance ni des événements futurs, et nous mettons en garde le lecteur contre le risque que représente le fait de s'appuyer sur ces déclarations prospectives. Les déclarations prospectives sont présentées dans cette fiche d'information dans le but d'aider les lecteurs à comprendre nos objectifs et nos priorités stratégiques, y compris, en particulier, certains éléments clés de nos objectifs de réduction des émissions de GES. Le lecteur est donc mis en garde contre le fait que cette information pourrait ne pas convenir à d'autres fins.

Nous avons formulé certaines hypothèses relatives à l'économie, au marché, aux activités d'exploitation et à d'autres facteurs dans la préparation des déclarations prospectives contenues dans la présente fiche d'information, qui comprennent, sans s'y limiter, les hypothèses décrites dans les diverses sous-sections du rapport de gestion annuel 2022 de BCE intitulées Hypothèses, lesquelles sous-sections sont incorporées par renvoi dans la présente déclaration de mise en garde. Compte tenu de divers facteurs, nous jugeons que nos hypothèses étaient raisonnables au 2 mars 2023. Si nos hypothèses se révélaient inexactes, nos résultats réels pourraient être considérablement différents de ce que nous prévoyons.

D'importants facteurs de risque qui pourraient faire en sorte que les résultats ou les événements réels diffèrent sensiblement de ceux exprimés ou sous-entendus dans les déclarations prospectives et autres déclarations prospectives mentionnées précédemment dans la présente fiche d'information comprennent, sans s'y limiter, les risques décrits à la section 9, Risques d'entreprise du rapport de gestion annuel 2022 de BCE, laquelle section est incorporée par renvoi dans la présente déclaration de mise en garde.

Les déclarations prospectives que contient cette fiche d'information pour les périodes postérieures à 2023 reposent sur des hypothèses et des estimations à plus long terme que les déclarations prospectives pour l'exercice 2023 et présentent donc une plus grande incertitude. Elles supposent, à moins d'indication contraire, que les hypothèses et les risques pertinents décrits dans le rapport de gestion annuel 2022 de BCE demeureront sensiblement inchangés pendant ces périodes, sauf pour une amélioration présumée des risques liés à la crise de la COVID-19 au cours des années à venir.

Le lecteur est prié de tenir compte du fait que les risques décrits dans la rubrique mentionnée précédemment et dans les autres rubriques du rapport de gestion annuel 2022 de BCE ne sont pas les seuls risques susceptibles de nous toucher. D'autres risques et incertitudes que, pour l'instant, nous ignorons ou jugeons négligeables pourraient également avoir une incidence défavorable significative sur nos activités, notre situation financière, notre situation de trésorerie, nos résultats financiers ou notre réputation. Nous envisageons à l'occasion des opérations potentielles comme des acquisitions, des cessions, des fusions, des regroupements d'entreprises, des investissements, des monétisations, des coentreprises ou d'autres transactions, qui pourraient être importantes. Sauf indication contraire de notre part, les déclarations prospectives ne tiennent pas compte de l'effet potentiel de telles opérations ni d'éléments exceptionnels qui pourraient être annoncés ou survenir après le 2 mars 2023. L'incidence financière de ces transactions et de ces éléments exceptionnels peut s'avérer complexe et dépend de faits particuliers à chacun d'eux. Nous ne pouvons donc décrire de manière significative l'incidence prévue ni la présenter de la même façon que les risques connus touchant nos activités.